

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**COMMUNE DE SOLEILHAS**

LISTE DES DELIBERATIONS

*CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25 Février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq du mois de février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Soleilhas, dûment convoqué le vingt février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en seconde convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT suite au défaut de quorum lors de la séance du conseil municipal du vendredi vingt février, convoqué le treize février. Ce deuxième conseil, Monsieur le Maire étant empêché s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Alain Bourot, 1<sup>er</sup> adjoint.-A été désigné Secrétaire de séance : Madame Karine Cossu, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Étaient présents ou représentés 4 conseillers :

Présents (4) : Alain BOUROT, Karine COSSU, Vincent MARIA, Sarafina NIFENECKER,

Excusés avec pouvoir (0) :

Absents ou excusés (6) :. Cresp Sabine, Maxime Legrand, François Gondran, Pascal Fleury, Christine Simonetti, Laurent Chabaud,

Empêché : Monsieur Le Maire Jean-Pierre LOMBARD,

Le conseil municipal, réuni en seconde convocation conformément à l'article L2121-7 du CGCT suite au défaut de quorum lors de la séance du vingt février, délibère valablement sans condition de quorum.

- Approbation du Procès-verbal du 05 décembre 2025 : approuvé à l'unanimité
- Délibérations :

1. Convention frais de fonctionnement écoles de Castellane	Approuvée à l'unanimité
2. Convention MicroFolie (CCAPV) semaine Ascension 2026	Approuvée à l'unanimité
3. Travaux de marquage ONF	Approuvée à l'unanimité
4. Renouveau Convention Cinéma de Pays ADAMR	Pour 0, Contre 4

Les délibérations complètes sont consultables en mairie. Le procès-verbal sera publié après approbation lors du prochain conseil municipal.

-----  
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Le président de séance,  
 Alain BOUROT, 1<sup>er</sup> Adjoint,




La secrétaire de séance,  
 Karine COSSU, 2<sup>ème</sup> adjointe,

